



COMMISSION SPORTIVE

Réunion du :	04.06.2025
A :	18h00
Fin :	21h00
Présidence :	CHARRAUD Clémentine
Présents :	Mme MASCLE Juliette, Mrs Patrick AUBARD, Bruno CAETANO, Christophe PASQUET, Thomas SORRENTINO, Joël LORY.

Les classements seront publiés lors de notre prochaine réunion du 11.06.2025

ETUDE DE DOSSIER

Match n° 30130209 – E. Berry Sud 1 / SA Issoudun 2 du 03.05.2025 – U17 D1 :

La Commission,

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 22.05.2025 qui a décidé de :

- mettre cette affaire en instruction,
- déclarer pour la dite rencontre, match perdu par pénalité à l'encontre des deux équipes, l'E. Berry Sud et les SA Issoudun,
- de suspendre à titre conservatoire, les deux équipes mise en cause, de toutes compétitions départementales jusqu'à décision finale.

Les deux rencontres citées ci-dessous ont été annulées :

U17 D1 : match n° 30130212 - E. Berry Sud 1 / Foot Sud Bouzanne du 23.05.2025

U17 D1 : match n° 30130210 - SA Issoudun 1 / FC Levroux 1 du 24.05.2025

La Commission décide d'homologuer :

U17 D1 : match n° 30130212 - E. Berry Sud 1 (0 but, -1 point) / Foot Sud Bouzanne (3 buts, 3 points) du 23.05.2025.

U17 D1 : match n° 30130210 - SA Issoudun 1 (0 but, -1 point) / FC Levroux 1 (3 buts, 3 points) du 24.05.2025.

DOSSIER TRANSMIS PAR LA COMMISSION DE DISCIPLINE

Match n° 29169875 – AS Maron 1 / SA Issoudun 2 du 25.05.2025 en D4 B :

La Commission,

. Prend note de la décision de la Commission de Discipline du 28.05.2025, donnant match perdu par pénalité à l'encontre de l'équipe des SA Issoudun.

. Homologue cette décision.

FORFAIT

Dans les délais

Match n° 53310455 – US Reuilly 1 / FC Levroux 2 du 31.05.2025 – U13 Crit. 2 Poule A :

La Commission,

. Jugeant sur le fond et en première instance,

. considérant que l'article 24.1 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts dispose que tout club déclarant forfait doit prévenir le service compétition de la Ligue ou du District concerné par courriel avant le Vendredi 12 h 00 pour une rencontre ayant lieu le week-end.

. considérant que l'e-mail du club de Reuilly adressé au District de l'Indre de Football et à son club adverse en date du 29/05/2025 déclarant le forfait de son équipe,

Par ces motifs,

. décide match perdu par forfait à Reuilly (0 but et -1 point) pour en reporter le bénéfice à Levroux (3 buts et 3 points) en application de l'article 6.1. f des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts.

US Reuilly doit :

- Amende pour forfait = 33 euros

COUPES

Coupe Henri LEGROS

HOMOLOGATION 8^{ème} de Finale :

Est qualifié pour les ¼ : AS Ardentes

HOMOLOGATION ¼ de finale :

Sont qualifiés pour les ½ finales : ES Poulaines, E. Arpheuilles Clion, US St Maur, AS St Gaultier Thenay

Clubs présents : ES Poulaines, E. Arpheuilles Clion, US St Maur, AS St Gaultier Thenay

Le tirage des ½ finales de la Coupe Henri LEGROS effectué par Clémentine Charraud donne les rencontres suivantes qui se dérouleront **le Dimanche 8 Juin 2025 à 15h00** sur le terrain du club 1^{er} nommé :

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
53370923	St Gau-Thenay	Arph/Clion E.	08/06/2025	15H00
53370924	Poulaines Es	U.S. St Maur	08/06/2025	15H00

Finale de la Coupe Henri Legros organisée par St Gaultier le 15/06/2025 à 15h00

Coupe Edouard BARES

HOMOLOGATION des ¼ de finale :

Est qualifié pour les ½ finales : EGC Touvent Cx

HOMOLOGATION des ½ finales :

Sont qualifiés pour la Finale : E. Palluau-St Genou 1 et FC SSRP2

Finale de la coupe Barès le Dimanche 08 Juin 2025 à 15h00 sur les installations d'Arthon :

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
53370418	Ent.Palluau Stgenou 1	Fc S.S.R.P 2	08/06/2025	15H00

COUPES JEUNES

HOMOLOGATION Finales U15

Coupe de l'Indre M. HERVAULT U15 : La Berrichonne Cx bat l'US Le Poinçonnet 1 à 0

Coupe de District U15 : l'EGC Touvent Cx bat le SC Vatan 3 à 0

w

FINALES U18

Finale	Date	Equipes recevante	Equipe visiteuse	Terrain	Horaire
Coupe de District U18	07/06/2025	E. Montgivray-Ardenes	E. Usap-Amsgt	Poinçonnet	15 h 00
Coupe Pierre ROUX U18	07/06/2025	FC Déols	E. Berry Sud	Poinçonnet	17 h 30

FINALES U17

Finale	Date	Equipes recevante	Equipe visiteuse	Terrain	Horaire
Coupe de District U17	06/06/2025	US Le Poinçonnet	EGC Touvent Cx	Diors	20 h
Coupe Alain LABRUNE U17	07/06/2025	La Berrichonne Cx	US St Maur	Diors	15 h 00

FINALES FEMININES

Finale	Date	Equipes recevante	Equipe visiteuse	Terrain	Horaire
Coupe de l'Indre Féminines	15/06/2025	La Berrichonne Cx	SS Cluis	St Maur (Synthétique)	à 18h00
Challenge CAUTINAT	15/06/2025	USAP	Villedieu	St Maur (Synthétique)	à 15h00
Coupe de District Féminines à 8	15/06/2025	E. Sassierges St G.	E. Arpheuilles	St Maur (Synthétique)	à 13 h00

COUPES FEMININES

Coupe de District Féminines à 8

HOMOLOGATION des ½ finales

Sont qualifiés pour la Finale du 15.06.2025 : EC Sassierges St Germain 1 et l'E. Arpheuilles Clion 1

FMI du 31.05.2025 au 01.06.2025

FMI non faite non justifiée 1er avertissement, amende 15 €

U13 N1 Bis Ph3 poule B

POULAINES (Match E. POULAINES / ARPHEUILLES CLION)

U13 Critérium 3 Ph3 poule A

REUILLY (Match REUILLY / LEVROUX 2)

Retard de transmission, amende 35 €

U11 Critérium 3 Ph3 poule C

LEVROUX (Match LEVROUX 2 / VIF 2) transmission le 02/06/2025 à 15h46 au lieu du 01/06/2025 à 12h00

Coupe de District U15

TOUVENT (Match TOUVENT / VATAN) Transmission le 02/06/2025 à 14h23 au lieu du 01/06/2025 à 24h00

RAPPEL : EN CAS DE FORFAIT HORS DELAI OU TERRAIN IMPRATICABLE OU DE MATCH NON JOUE EN ACCORD ENTRE CLUBS LE CLUB RECEVANT DOIT FAIRE LA FMI

RAPPEL : UNE ENQUETE EST ENVOYEE SUR LA MESSAGERIE OFFICIELLE DES CLUBS ET ARBITRES EN CAS D'ABSENCE DE FMI IL EST IMPERATIF DE REpondre A CE QUESTIONNAIRE (vérifiez dans les courriers pèles-mêle ou indésirables)

RAPPEL : EN CAS DE PROBLEME AVEC LA FMI AVANT DE CLOTURER, LES CLUBS DOIVENT ETABLIR UNE FEUILLE DE MATCH PAPIER. INSERER LA FEUILLE DE MATCH PAPIER DANS FOOTCLUB (Nouveau)

A chaque fois que l'on synchronise, et que l'on utilise la FMI, on ajoute une FMI sur l'ancienne sans jamais vider la mémoire.

Au bout d'un certain moment, le système peut se bloquer et des anomalies diverses et variées apparaissent.

Pour éviter cela il faut "vider le cache", ou "effacer les données " de l'application avant d'effectuer une synchronisation.

L'équipe recevante est en charge de la FMI et elle-seule doit réaliser des récupérations de données. L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.

Préparation des équipes : l'équipe recevante et l'équipe visiteuse

Les préparations des équipes doivent être réalisées via l'interface web (<https://fmi.fff.fr>) ce qui permet de récupérer

les données en temps réel et d'éviter les récupérations de données inutiles sur la tablette :

- *Pour les matchs du samedi : dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard,*
- *Pour les matchs du dimanche : dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard.*

Récupération des rencontres et chargement des données : uniquement l'équipe recevante

Une seule récupération des rencontres et un seul chargement des données du match sont nécessaires.

Ces actions doivent être réalisées :

- *Pour les matchs du samedi : à partir du vendredi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre,*
- *Pour les matchs du dimanche : à partir du samedi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre.*

Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse,

il est inutile de récupérer de nouveau les données, il suffit d'aller directement sur la feuille de match pour modifier les compositions si besoin.

COURRIERS

US Le Blanc : inversion score en U13 Crit. 3C avec l'accord d'Arpheuilles par e-mail du 3.06.2025 – score rétabli par le secrétariat.

Mr RAZET Séb. (FC St Doulichard) : réponse faite par e-mail

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel Général du District de l'Indre de Football (secretariat@indre.fff.fr), dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF et 38 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts :

- dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'organisation ou le déroulement de la compétition ou relatives à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition

- dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans les autres cas.

La Présidente de la CS,
C. CHARRAUD

